



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**La séance du conseil communal se déroulera sous le régime Covid check.**

Les membres du conseil communal se réuniront le **13 décembre 2021** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### Séance à huis clos (14.15 heures)

1. Personnel
  - 1.1. Nomination d'un employé communal (m/f) du groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du secrétariat général – décision.
  - 1.2. Nomination d'un fonctionnaire (m/f) du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des maison relais – décision.
  - 1.3. Nomination d'un fonctionnaire (m/f) du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du département technique - décision.
  - 1.4. Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal – décision.
  - 1.5. Mécanisme temporaire de changement de groupe : Promotion d'un fonctionnaire au groupe de traitement B1, sous-groupe technique – décision.
  - 1.6. Démission volontaire d'une fonctionnaire communale – décision.
2. Enseignement musical : Classement d'un chargé de cours d'une classe de keyboard – décision.

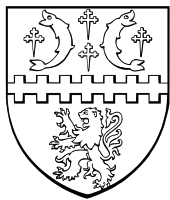
### Séance publique (14.45 heures)

3. Personnel
  - 3.1. Création d'un poste de salarié (ancien ouvrier) dans la carrière A4 du concierge pour les besoins du service de l'entretien et nettoyage – décision.
  - 3.2. Fixation des emplois du cadre fermé dans les différentes carrières des fonctionnaires communaux – décision.
4. Propriétés
  - 4.1. Convention concernant la réalisation d'une conduite d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz entre la rue Bommert et la rue des Romains à Pétange – décision.
  - 4.2. Convention relative à la réalisation de réseaux d'infrastructures à Pétange, lieu-dit « Am Waelfchen », avec M. Roger Lepage et Mme Ramona Warlies – décision.
  - 4.3. Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », avec M. Marcel Nilles et Mme Liliane Nilles – décision.
  - 4.4. Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Prinzenberg », de la part de la société HJN SARL – décision.
  - 4.5. Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », de la part de Mme Dawn Buxton – décision.
  - 4.6. Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue d'Athus », de la part de la société DS2 Promotions SARL – décision.
  - 4.7. Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », de la part de M. Edmilson Jair Rocha Monteiro et Mme Samira Monteiro Da Veiga – décision.
5. Dépenses diverses : Membre du personnel à ajouter sur la liste des candidats ayant droit à l'octroi d'un cadeau de service – décision complémentaire.
6. Budget rectifié et budget : Discussions et appréciations des conseillers communaux - réponses du collègue des bourgmestre et échevins.

Ainsi arrêté à Pétange, le 3 décembre 2021  
Pour le collègue des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

3.1.	<b>Personnel communal</b> <b>Création d'un poste de salarié (ancien ouvrier) dans la carrière A4 du concierge pour les besoins du service de l'entretien et nettoyage</b>	<b>Décision</b>
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège échevinal

- informant qu'une salariée du service de l'entretien et nettoyage, engagée dans la carrière du concierge, a été désignée comme nouvelle présidente et déléguée libérée de la délégation des salariés avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2021, suite à la démission volontaire du président précédent ;
- expliquant que la salariée précitée bénéficie d'une dispense de service permanente avec maintien du salaire ainsi que tout droit à la promotion ;
- arguant que cette dispense a un impact non négligeable sur l'organisation journalière du service de l'entretien et nettoyage ;
- proposant, compte tenu de ce qui précède, de créer pour les besoins du service de l'entretien et nettoyage, sous le statut du salarié (ancien ouvrier), à payer selon la convention collective des salariés des communes du sud, un poste à temps plein et à durée indéterminée dans la carrière A4 du concierge (m/f) ;

Vu l'avis de la délégation des salariés du 18 novembre 2021 ;

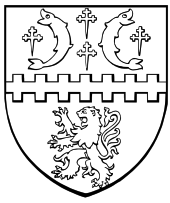
Vu la convention collective des salariés des communes du sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1. De créer pour les besoins du service de l'entretien et nettoyage, sous le statut du salarié (ancien ouvrier), à payer selon la convention collective des salariés des communes du sud, un (1) poste à temps plein et à durée indéterminée dans la carrière A4 du concierge (m/f).
2. De charger le collège échevinal d'entamer sans tarder la procédure d'engagement du nouveau salarié (m/f) dont question.



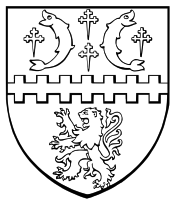
Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annnonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

3.2.	<b>Personnel</b> <b>Fixation des emplois du cadre fermé dans les différentes carrières des fonctionnaires communaux</b>	<b>Décision</b>
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux ;

Vu tout particulièrement l'article 38.1. du règlement grand-ducal susmentionné qui stipule que les fonctionnaires qui en application du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes [...] à ceux des fonctionnaires de l'État avaient une perspective de carrière plus favorable pour l'accès aux différents grades de l'ancien cadre ouvert et de l'ancien cadre fermé peuvent bénéficier pendant une période transitoire de cinq ans au maximum de deux avancements en grade, avancements en traitement ou promotions, d'après les anciennes dispositions d'avancement, lorsque celles-ci s'avèrent plus favorables ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires communaux à ceux des fonctionnaires de l'Etat ;

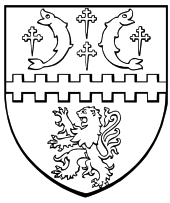
Considérant que, d'après l'article 15.XVIII. du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 précité, le conseil communal a pour mission de fixer chaque année, à l'occasion du vote du budget, le nombre des emplois des différentes fonctions dans le cadre fermé pour les diverses carrières ;

Considérant que le conseil communal doit donc procéder pendant la période transitoire de cinq ans dont question à l'article 38.1 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux à la fixation du nombre des emplois des différentes fonctions dans le cadre fermé pour les diverses carrières ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

de fixer comme suit les cadres fermés pour les différentes fonctions :

**1. Carrière de l'architecte (effectif théorique : 10)**

Cadre fermé :		6 postes (59% de 10)
Dont	grade 15	3 postes (32% de 10)
	grade 16	3 postes (27% de 10)

**2. Carrière de l'ingénieur (effectif théorique : 10)**

Cadre fermé :		6 postes (59% de 10)
Dont	grade 15	3 postes (32% de 10)
	grade 16	3 postes (27% de 10)

**3. Carrière de l'ingénieur technicien (effectif théorique : 10)**

Cadre fermé :		4 postes (35% de 10)
Dont	grade 12	2 postes (20% de 10)
	grade 13	2 postes (15% de 10)

**4. Carrière du rédacteur (effectif : 25)**

Cadre fermé :		11 postes (41% de 25)
Dont	grade 11	4 postes (15% de 25)
	grade 12	4 postes (15% de 25)
	grade 13	3 postes (11% de 25)

**5. Carrière de l'expéditionnaire administratif (effectif : 17)**

Cadre fermé :		6 postes (35% de 17)
Dont	grade 8	3 postes (20% de 17)
	grade 8bis	3 postes (15% de 17)

**6. Carrière de l'expéditionnaire technique (effectif théorique : 10)**

Cadre fermé :		4 postes (35% de 10)
Dont	grade 8	2 postes (20% de 10)
	grade 8bis	2 postes (15% de 10)

**7. Carrière de l'artisan CATP – instructeur de natation (effectif : 10)**

Cadre fermé :		4 postes (35% de 10)
Dont	grade 7	2 postes (20% de 10)
	grade 7bis	2 postes (15% de 10)

**8. Carrière de l'agent municipal (effectif théorique : 10)**

Cadre fermé :		6 postes (60% de 10)
Dont	grade 5	2 postes (30% de 10)
	grade 6	2 postes (17% de 10)
	grade 7	2 postes (13% de 10)

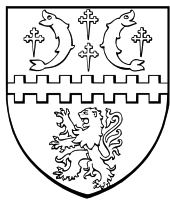
Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

4.1.	<b>Propriétés</b> <b>Convention concernant la réalisation d'une conduite d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz entre la rue Bommert et la rue des Romains à Pétange</b>	<b>Décision</b>
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Vu la convention du 12 novembre 2021 concernant la réalisation d'une conduite d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz entre la rue Bommert et la rue des Romains à Pétange, avec les copropriétaires de la résidence sise à Pétange, rue des Romains n°73 ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins expliquant que

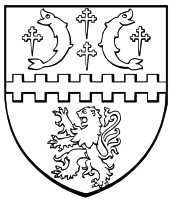
- ladite convention porte sur la réalisation d'une conduite d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz sur le terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Romains », numéro cadastral 1127/7758 ;
- les copropriétaires autorisent la Commune à pouvoir procéder à tout moment à des travaux d'entretien au niveau des conduites souterraines, y compris les ouvrages et équipements accessoires ;
- la Commune s'engage à remettre les terrains, clôtures et murs, dans leur pristin état après les travaux d'installation ou de réparation, de procéder le cas échéant à la réparation des dégâts causés et d'indemniser les copropriétaires de tout dégât occasionné aux cultures ;

Vu l'article 173ter de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité    a p p r o u v e

la convention telle que décrite ci-dessus avec les copropriétaires de la résidence précitée.



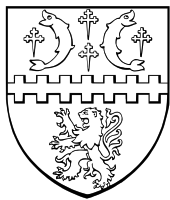
La présente n'est pas sujette à approbation de l'autorité supérieure étant donné que la valeur est inférieure à 100.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

	Propriétés	Décision
4.2.	<b>Convention relative à la réalisation de réseaux d'infrastructures à Pétange, lieu-dit « Am Waelfchen », avec M. Roger Lepage et Mme Ramona Warlies</b>	

Le conseil communal,

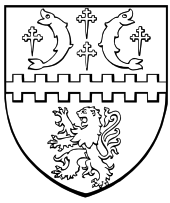
Revu sa délibération du 7 mars 2016 portant sur la mise à disposition temporaire d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Am Waelfchen », numéro cadastral 734/9355, d'une contenance d'environ 10 ares, notamment en vue d'y aménager un parking provisoire pour les habitants des rues Belair et Alliés durant les travaux de réaménagement desdites rues ;

Vu la convention relative à la réalisation de réseaux d'infrastructures à Pétange, lieu-dit « Am Waelfchen », numéros cadastraux 734/9355 et 734/9356, avec M. Roger Lepage et Mme Ramona Warlies ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins expliquant que

- M. Roger Lepage et Mme Ramona Warlies projettent la réalisation d'un projet immobilier sur leurs terrains privés au lieu-dit « Im Waelfchen » ;
- par anticipation d'empiéter et d'endommager la voie publique lors de la réalisation du projet immobilier précité au moment donné, la convention reprise sous rubrique précise la réalisation des ouvrages et infrastructures nécessaires ainsi que la prise en charge de ces derniers dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Alliés actuellement en cours ;
- les propriétaires autorisent la Commune à délimiter les terrains privés par rapport au domaine public par une clôture ;
- la Commune prendra en charge les frais relatifs à la clôture précitée ainsi que les frais de terrassement du talus aménagé en prolongation du terrain privé ;
- les propriétaires du terrain prendront en charge l'aménagement ultérieur du trottoir et de la chaussée sur le talus précité, qui seront cédés intégralement et à titre gratuit à la Commune ;
- les travaux d'aménagement des réseaux d'infrastructures (gaz, antenne collective) seront intégralement pris en charge par les propriétaires ;
- les frais relatifs aux travaux d'aménagement des raccordements particuliers aux égouts publics respectivement à la conduite d'évacuation des eaux pluviales seront supportés par les deux parties contractantes à concurrence de 50% chacune ;





Vu l'article 173ter de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'approuver la convention telle que décrite ci-dessus.

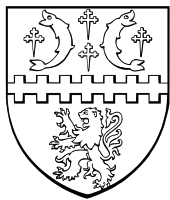
La présente n'est pas sujette à approbation de l'autorité supérieure étant donné que la valeur est inférieure à 100.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

	Propriétés	Décision
4.3.	<b>Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », de la part de M. Marcel Nilles et Mme Liliane Nilles</b>	

Le conseil communal,

Vu le compromis du 22 octobre 2021, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », de la part de M. Marcel Nilles et mme Liliane Nilles ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant que la Commune acquiert un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », place, numéro cadastral 739/5394, avec une contenance de 0,74 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix de 750,00 euros l'are, c'est-à-dire au prix total de 555,00 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

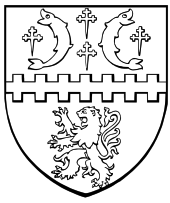
Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 18 novembre au 2 décembre 2021 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'approuver le compromis portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.



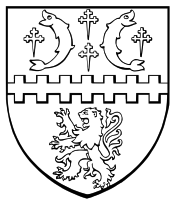
La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

4.4.	<b>Propriétés</b> <b>Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Prinzenberg », de la part de la société HJN SARL</b>	<b>Décision</b>
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 23 juillet 2021, ayant pour objet l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Prinzenberg », de la part de la société HJN SARL ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant que la Commune acquiert un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Prinzenberg », place voirie, numéro cadastral 447/9675, d'une contenance estimée à 0,03 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement conformément à l'autorisation de bâtir n° 2020.281.CIDE, délivrée en date du 19 juillet 2021 et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné que le terrain sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 10 au 25 novembre 2021 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

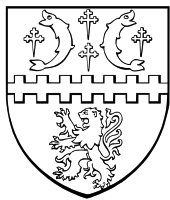
d'approuver le compromis portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

	Propriétés	Décision
4.5.	<b>Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », de la part de Mme Dawn Buxton</b>	

Le conseil communal,

Vu le compromis du 28 octobre 2021, ayant pour objet l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », de la part de Mme Dawn Buxton ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant que la Commune acquiert un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », place voirie, numéro cadastral 1267/9646, d'une contenance de 0,32 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement conformément à l'autorisation de bâtir n° 2021.213.CIDE et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné que terrain sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

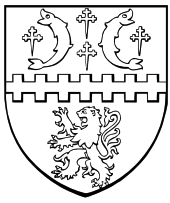
Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 22 novembre au 6 décembre 2021 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'approuver le compromis portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.



La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

	Propriétés	Décision
4.6.	<b>Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue d'Athus », de la part de la société DS2 Promotions SARL</b>	

Le conseil communal,

Vu le compromis du 10 septembre 2021, ayant pour objet l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue d'Athus », de la part de la société DS2 Promotions SARL ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant que la Commune acquiert un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue d'Athus », place voirie, numéro cadastral 789/9673, d'une contenance de 0,04 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné que terrain sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

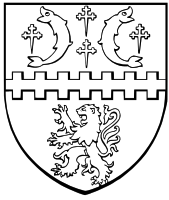
Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 22 novembre au 6 décembre 2021 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'approuver le compromis portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.



La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,





# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

4.7.	<b>Propriétés</b> <b>Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », de la part de M. Edmilson Rocha Monteiro et Mme Samira Monteiro Da Veiga</b>	<b>Décision</b>
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu l'acte du 12 novembre 2021, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Edmilson Rocha Monteiro et Mme Samira Monteiro Da Veiga d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Chemin de Brouck », place voirie, n° cadastral 698/6811, avec une contenance de 0,10 are ;

Considérant que l'acquisition des terrains se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique comme s'inscrivant dans le cadre d'une régularisation d'emprises sur la voirie publique et la prédite parcelle est destinée à être intégrée dans le domaine public communal (voirie) ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'approuver l'acte portant sur l'acquisition gratuite de terrains telle que mentionnée ci-dessus.

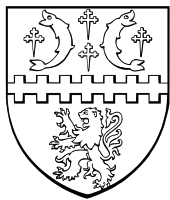
La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

5.	<b>Dépenses diverses</b> <b>Membre du personnel à ajouter sur la liste des candidats ayant droit à l'octroi d'un cadeau de service</b>	<b>Décision complémentaire</b>
----	---	--------------------------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 25 octobre 2021 par laquelle il a retenu de remettre un cadeau aux membres sortants du conseil communal, des commissions légales et du conseil d'administration de l'office social ainsi qu'aux membres du personnel communal, du personnel de l'office social et du corps enseignants partis à la retraite ;

Considérant que l'administration communale a été informée en date du 19 novembre 2021 que M. Bras Gravelos José est en droit de partir en pension ;

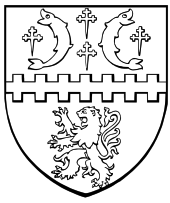
Entendu le porte-parole du collège échevinal proposant en l'occurrence d'ajouter M. Bras Gravelos José sur la liste des candidats, de sorte que le point 2.3. prendra la teneur suivante :

#### 2.3. Personnel communal

- Bras Gravelos José
- Ecker Jean-Pierre
- Hilbert Armin
- Glod Alain
- Gres Sonia
- Kayser Christian
- Koch Madeleine
- Schartz Astrid
- Schaus Elisabeth
- Thies Suzette
- Trichies Antoinette

Vu le crédit inscrit à l'article 3/121/621000/99007 du budget de l'exercice 2021 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;



Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'allouer à M. Bras Gravelos José un cadeau de départ dans le cadre du montant calculé conformément aux dispositions de sa délibération du 13 octobre 2014.

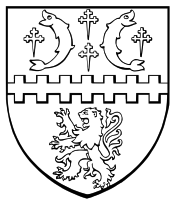
La présente décision n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance publique du 13 décembre 2021

Annonce publique et convocation des conseillers: 7 décembre 2021

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Agostino Maria, Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Goergen Marc, Martins Dias André, Remacle Patrick, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	---

6.	<b>Budget rectifié 2021 et budget initial 2022</b> <b>Discussions et appréciations des conseillers communaux - réponses du collège des bourgmestre et échevins</b>	<b>Information</b>
----	---	--------------------

Le conseil communal,

Considérant qu'en la séance du 10 décembre 2021, les membres du collège des bourgmestre et échevins ont présenté et commenté en détail le document du budget rectifié de l'année 2021 et du projet du budget pour l'exercice 2022 de l'administration communale;

Entendu là-dessus, l'un après l'autre, chaque conseiller en ses commentaires, observations et questions relatifs aux documents soumis ;

Entendu les membres du collège des bourgmestre et échevins y prenant position séance tenante ;

Considérant que le budget rectifié de l'année 2021, tout comme le budget initial de l'exercice 2022, seront soumis au vote lors de la séance du 17 décembre 2021.

Finalement c l ô t la discussion et l'ordre du jour.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme :  
Pétange, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,

Le président,